



















# Éléments variables de solde

2024-2025











256,20€

#### Indemnité fixe mensuelle informatique (art. 35 et GRH00311)

CI / PR	5-16	5-17	5-18	5-19	5-20
€	263,00	240,00	210,00	150,00	88,00
CI / PR	5-21 22 23	6-21	6-22	6-23	
€	44 00	148 00	99 00	49 00	

Salariés contractuels classe 5 : 180,00€

Ind. spécifique de forfait jour (art. 47)

Ind. fixe mensuelle des DET Classe 8

Classe 5:58,43€ XX : 62,00€ 6:71,22€ 7:87,23€ 8:103,22€ Ind. continuité de service (art. 48 et 49) IFM \* IJR \* Collège maîtrise 134,81€ 7,26€ Collège cadre (sauf dir. d'établissements) 162,01€ 8,72€ Directeurs d'établissement et chefs de CRO 196,18€ 10,58€ Ind. management et encadr. de la production en établissement (art 51)

lnd. fixe mensuelle management et encadrement DUO & CUP 183,00€ Ind. fixe mensuelle de management et encadrement des DPX 91,50€

Ind. de modification de commande (art. 53 bis) par journée 11,61€ Ind. horaire des dimanches et fêtes légales (art. 62)

Personnel soumis au titre II de l'accord temps de travail

Classe 1 à 8 (à compter du 01/12/20) 5,78€
Personnel soumis au titre I de l'accord temps de travail

toutes classes (à compter du 01/12/20) 5.78€

Ind. horaire de nuit (art. 63)

#### 1) Personnel soumis au titre II

Cl. 1 à 8 et pers. de conduite hors salariés de l'équipement et maintenance EALE de Réseau lorsqu'ils bénéficient de l'art.1 du RRH03549 3,68€ Salariés de l'équipement et maintenance EALE de Réseau lorsqu'ils bénéficient des dispositions de l'art.1 du RRH003549 3,35€

2) Personnel. soumis au titre I toutes classes. (à c. du 01/12/20)

3,68€
3) Ind. supplémentaire de milieu de nuit
0,24€
Ind. pour alternance jour/nuit (art. 63 bis) taux journalier
15,91€

Par journée Taux a/d1 : 5,30€ Taux b/d2 : 10,61€ Taux c/d3 :15,91€ Ind. journalière pour congé pris en période de moindre besoin (art. 65 et GRH00045)

1) Ind. Journalière Taux a 11,61€ Taux b 7,80€

2) Personnel temps partiel Taux horaire a 1,45€ Taux horaire b 0,98€ Ind. d'astreinte (art. 66) (Classe 1 à 8)

Taux a/journée 19,84€ Taux b/journée 98,19€ Taux a 3.06€ Taux b 11.93€

Ind. journalière de conduite de véhicule (art .69)

Ind. pour journée du régime d1 d2 ou d3 (art. 63 ter)

Taux a 4,86€ / b 10,38€ / c 12,27€

### INDEMNITÉS DE SAISIE (art.70)

Ind. de sortie (art. 68)

Ind. des SIR et ateliers centraux de saisie (GRH00097) Valeur de i 4,29 $\in$  Ind. horaire « autres établissements » (art.58.2) 0,49 $\in$  Ind. fixes mensuelles spécifiques aux missions de la SUGE (art.74)

Sous réserve de l'autorisation de port d'arme Ind. port d'arme 192,23€
Ind. complémentaire port d'arme 181,93€



 Ind. projection opérationnelle Sûreté (DSF RH00001)
 Taux/jour 26,52€

 Ind. pour travaux pénibles ou dangereux (art 75) par ½ journée
 1,24€

 Ind. horaire spéciale travaux massifs peinture sur supports
 0,63€

 Ind. de caisse (art 76)

1) salariés titulaires des caisses principales des gares					
Classe IFM IJR					
5	63,82€	3,45€			
5 visé au renvoi (1)	92,89€	5,01€			
4	57,78€	3,12€			
3	52,49€	2,84€			
2	39,08€	2,10€			

(1) taux concernant les salariés classe 5 qui, assistés d'un seul adjoint, participent effectivement aux opérations de caisse avec le public et les salariés dont le mouvement de fonds annuel est au moins égal à 48,8 millions d'euros

2) autres salariés					
Catégories de postes 6 <sup>e</sup>	38,71€	2,09€			
5 <sup>e</sup>	25,11€	1,35€			
4 <sup>e</sup>	18,88€	1,02€			
3 <sup>e</sup>	14,16€	0,77€			
2 <sup>e</sup>	7,36€	0,38€			
1 <sup>e</sup>	6,99€	0,38€			

Ind. fixe mensuelle si unité d'affectation ou domicile situé à proximité d'une gare fermée au trafic voyageurs (art.77) Valeur de T 0,29€

Ind. except. de déménagement (art78) Taux a 144,44€ taux b 72,12€ Ind. journalière de logement dans les emprises (art 79.4)

Classe 1 et 2 6,29€ Cl. 3 et 4 7,70€ Cl. 5 et 6 9,08€ Ind. de manœuvres (art.80) Ind. jour. 1,02€ Ind. horaire sup. 0,52€ Ind. journalière tracteur (art.81) Taux a 1,69€ Taux b 4,88€ Taux c 13,81€ Ind. journalière grue automobile ou portique transconteneur (art.82)

Taux a 3,25€ Taux b 4,86€

4.79€

par jour 10.38€

Ind. de contrôle, produits de service TGV (art.83) Pour chaque avis d'infraction établi ou amorcé 0.96€ Ind. fixe mensuelle produit OUIGO 84.86€ IFM\* Ind. pour connaissance de langue étrangère (art.84) IJR \* Taux a (anglais, allemand, arabe, néerlandais) 79 50€ 4 29€ 62.87€ 3.40€ Taux b (espagnol, italien, portugais) Ind. de sujétion Transilien (art.85) 1.33€

Ind. spécifique Ventes (art.87) Taux a 0,49€ Taux b 0,99€ Taux c 1,48€

Ind. journalière Transilien (art. 86) Groupe contrôle IDF

Indemnité de service Voyages : 7.43€ Indemnité majorée : 8.16€

 Ind. fixe mensuelle de formateur permanent (art.88)
 109,72€

 Ind. horaire de face à face pédagogique (art.89)
 3,04€

Ind. pour travaux spéciaux (art.90) par jour 1,71€

Ind. trains travaux des salariés maintenance ingénierie

et travaux du réseau, ferré (art.91)

#### Ind, fixe mensuelle pour travail dans les tunnels (art.92)

	Valeur de K	Taux	Valeur de K	Taux
	->0,05	2,59€	0,31 à 0,40	25,88€
1) Élément A	0,06 à 0,10	6,01€	0,41 à 0,50	36,43€
	0,11 à 0,15	9,10€	0,51 à 0,75	45,32€
	0,16 à 0,20	11,44€	0,76 à 1,00	60,42€
	0,21 à 0,30	14,52€		
2) Élément B	9,10€			•

Ind. journalière travail dans les tunnels (art.93) par 1/2 joumée 0,99€ Ind. pour contrainte d'hébergement (art.94)

Groupe 1 – Sal. Cl. 1 à 8 Taux a 23,44€ Taux b 35,11€ Taux c 44,41€ Ind. forfaitaire pour panier non utilisé du pers. roulant (art.95) Ind. journalière d'accompagnement

THALYS 8,44€ TGV EST-EUROPÉEN 11,32€

Ind. particulières au personnel utilisé sur les LGV (GRH00245)

1.Ind. journalière de conduite ou accomp. d'un TGV sur LGV (art. 3.1) 8,84€ 2 Ind. journalière accompagnement de plusieurs TGV sur LGV (art. 3.2)

> Taux a 8,61€ Taux b 14,16€

3 Ind. mensuelle de conduite d'engins moteurs d'équipe caténaires 145,22€ Ind. exploit. grands ensembles électroniques de gestion (GRH00312)

		Cl. 1 à 4	Cl. 3 à 5	Classe 6
	taux normal	104,98 €	111,59 €	118,01€
IFM*	taux majoré	152,94 €	162,20 €	170,12€
	taux majoré	192,03€	200,72 €	208,45€
	taux normal	5,25€	5,58€	5,90 €
IJR*	taux majoré	7,65€	8,11€	8,51 €
	taux majoré	9,60 €	10,04 €	10,42 €

#### Ind. spécifiques de l'Infrastructure (IN03549)

1) Ind. spéciale (art.1.1)

Taux a (ancien taux) 5,14€ Taux a (nouveau taux) 10,77€ Taux b (ancien taux) 7,79€ Taux b (nouveau taux) 13,05€ 2) Ind. supplémentaire travail de nuit DI/LU (art.1.2) 11.91€ Ind. supplémentaire travail de nuit VE/SA (art1.2) 11.91€ 3) Ind. fixe mensuelle spécifique de sujétion EALE (art.2) 116,47€ 4) Ind. fixe mensuelle de resp. d'équipe de production M&T 176.00€ 5) Ind. journ. remplacement resp. d'équipe de production M&T 8.80€

Ind. fixe mensuelle non affectation à un roulement (VO00388) 107,39€

Ind. journée simple à la route sur lignes classiques (VO00778) 12,03€

#### Ind. liées à la mobilité résultant des mesures d'organisation et d'évolution de l'emploi (GRH00910)

1) Ind. de changement d'emploi

Programme de formation ne dépassant pas 1 an Taux a 1 717.00€ Programme de formation supérieur à 1 an Taux b 2 289.00€ 2) Ind. spéciale d'éloignement

Ce taux est de 41€ pour les allongements de trajets journaliers compris entre 30 et 45 min.

3) Participation maximum aux frais engagés 42€

4) Ind. compensatrice de double résidence

Région parisienne (dép. 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95) maxi 543€ Hors région parisienne maxi 326€ 5) Ind. exceptionnelle changement de résidence standard bonifié Célibataire, veuf, divorcé ou séparé, sans enfant à charge 5 607€ 6334€ Salarié seul avec enfant(s) à charge ou agent marié ou PACS 7 725€ 8 718€ Par enfant à charge 380€ 380€

7) Ind. de perte d'emploi du conjoint mini 5 525€ maxi 7 162€ Mobilité géographique des cadres (GRH00928) Part. maxi. 1 862€

#### Travaux de maintenance et d'investissements à l'Infrastructure

Éléments d'orga, d'hébergements et de rémunérations (IN02974)

(						
Ind. compensatoire repos hors ZNE travaux Infra V	Art.3.1.1	Taux à 13,82€				
Ind. journ sujétions travaux. Infra V IDF	Art. 3.1.2	Taux à 13,82€				
Ind. mensuelle d'éloignement	Art. 3.1.3	Taux à 230,41€				
Ind. journ. spécifique éloignement travaux Infra V	Art.3.1.4	11,89€				
Ind. journ contrainte logement travaux Infra V	Art.3.2	Taux a 6,54€ Taux b 22,61€				

#### Indemnité d'utilisation à la réserve (GRH00130)

6) Ind. complémentaire de mobilité

Classe	1	2	3	4	5	6	7	8
IRM	14,43€	14,79€	15,72€	16,08€	17,32€	19,69€	21,39€	24,12€
IRJ	14,43€	14,79€	15,72€	16,08€	17,32€	19,69€	21,39€	24,12€

#### Accord relatif à l'amélioration de la politique d'aide au logement des ch

eminots (GRH00934)						
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4			
207,00€	143,00€	86,00€	63,00€			

Processus renforts travaux EIC DC04410 Ind. journ. grands travaux 13,82€

#### Contractuels CDD comprenant une période de formation

Coût forfaitaire de la formation pour 1 sem. 76,23€ pour 2 sem. 121,96€ Ind. fixe mensuelle Tram Train Transilien (PE RH0061) 86,40€

Ind. de conducteur occasionnel (TT01250) 159,12€

Ind. spéciales Matériel Nuit WE Matériel : 24.30€

nuit semaine Matériel. (taux a): 12.20€

(taux b): 18,20€

158,70€

maxi 6 139€

(taux c): 24,30€ Ind jour WE mat (SA+DI): 22,00€

#### Ind. spéciales Réseau

Ind. opérationnelle matériel IDF

Ind. fixe mens. Form.en centre SNCF Réseau (RRH23003) (taux a) 357.00€ Ind. fixe mens. Form.en centre SNCF Réseau (RRH23003) (taux b) 459,00€ Indemnité fixe mensuelle opérationnelle circulation ferroviaire 60,00€ 12.00€ Ind. journ. opérationnelle circulation ferroviaire (RRH23009)

EVS agence essai ferroviaire (AEF) - Matériel	
Indemnité jour train essai en ligne -AEF (taux a)	18,66€
Indemnité jour train essai en ligne -AEF (taux b)	37,32€
Indemnité jour train essai en ligne -AEF (taux c)	47,98€
Indemnité spéciale de nuit – AEF (taux a)	12,49€
Indemnité supplémentaire travail de nuit – AEF (taux a)	11,36€

Indemnité spécifique d'information Voyageur Transilien 10.61€

Ind. de service TGV pour ASCT Embarquement 3.18€ \* IFM Taux indemnité fixe mensuelle d'utilisation à la réserve

\* IJR Taux indemnité journalière d'utilisation à la réserve



Service 6.36€

#### **GRATIFICATIONS**

Gratifications pour distinctions honorifiques (art.101)

Militaire, Médaille de la défense nationale 160 € Gratif. sup. 45€

Médaille de la famille française

Prix Cognacq-Jay - Médaille d'or 130€ Argent 80€ Bronze 50€

Gratifications horaire « professeurs » (art.103)

Taux maxi a 21.63€ Taux maxi b 12.85€ Taux maxi c 9.36€

Gratification horaire correcteurs épreuves de concours et examens, rédacteurs devoirs et corrigés types (art104)

Taux max12,85€

Gratification pour découverte d'avarie (art.106 et GRH00135)

Taux standard 124,26€ Taux réduit 82,84€ Gratification pour enrayage (art.107)

Taux journalier 2,74€ Gratif. complémentaire valeur de l'élément t 0,39€

Gratification activité tutoriale (art 108 du GRH00131 et GRH00680)

Taux annuel de base 245€

Gratification mensuelle experts SYNAPSES (RA000341)

Taux: Niv 1: 100€ Niv 2: 200€ Niv 3: 300€ Niv 4: 500€

# **A**LLOCATIONS

Alloc. de frais spéciaux (art.147) Taux mensuel 1,58€

Allocation horaire de nuit (pers. sédentaire art. 148) 1,30€

Allocation forfaitaire entretien d'un chien taux mensuel 191,61€

Alloc. travaux particulièrement salissants (art159) par ½ journée 1,14€

Allocation pour médaille d'honneur des chemins de fer (art.162)

Médaille Or 200€ Vermeil 145€ Argent 92€ allocation suppl. 40€

Alloc. blanchissage blouses délivrées à titre impersonnel (GRH00825) 0,77€

#### Allocations de déplacement du régime général

- déplacements en France (art.112 à 118)

Allocations normales						
Allocati	on partielle	Allocation complète				
Repas	Découcher	Allocation complète				
20,50€	41,00€	82,00 €				
	Alloc	ations majorées				
	du 1 <sup>er</sup> au 10 <sup>e</sup> jour					
Allocati	on partielle	Allocation complète				
Repas	Découcher	Allocation complete				
25,64€	51,28€	102,56€				
	du 11 <sup>e</sup> au 30 <sup>e</sup> jour					
Allocati	on partielle	Allocation complète				
Repas	Découcher	Allocation complete				
23,04€	46,08€	92,16 €				

#### Régime particulier agents brigades de la voie (art.125 à 130)

Allocation de panier (art.127) 16,23 $\in$  Allocation panier brigades des grands centres (art.127 bis) 4,94 $\in$  Allocation de trajet - 2 roues (art.128.1) par km 0.13 $\in$ 

Allocation usage de bicyclette (art.149) taux kilométrique 0,13€

#### Allocation pour usage de véhicule à moteur (art.150)

Voiture	kilométrage annuel <= 8000km	> 8000km
6 CV ou plus	0,62€	0,38€
4 ou 5 CV	0,53€	0,30€
< 4CV	0,53€	0,30€

Cyclomoteur, vélomoteur ou scooter (<=125cm3) 0,14€

Motocyclette (>125cm3) 0,14€

Allocati	on mensuell	e forfaitai	re pour défa	aut de loge	ment (art. 1	41 à 144)
Durée	Group	e I Classe	e 6 à 8			Gr.III autres salariés
Duree	Alloc. complète	Alloc. partielle	Alloc. complète	Alloc. partielle	Alloc. complète	Alloc. partielle
3 premiers mois	1728,40 €	432,10€	1576,83€	394,21€	1482,96€	370,74€
4 <sup>e</sup> au 6 <sup>e</sup> mois	1382,20€	345,55€	1261,63€	315,41€	1185,85€	296,46€
7 <sup>e</sup> au 9 <sup>e</sup> mois	1036,87 €	259,22€	945,58€	236,39€	889,60€	222,40€
10 <sup>e</sup> au 12 <sup>e</sup> mois	691,53€	172,88€	630,39€	157,60€	593,36€	148,34€
À partir du 13 <sup>e</sup> mois	518,43 €	129,61€	472,79€	118,20€	444,37 €	111,09€

## RÉGIME PARTICULIER DE DÉPLACEMENT DES ROULANTS Allocation horaire (art. 121 à 124)

Jusqu'à la  $5^{\circ}$  heure 1,71 € Au-delà de la  $5^{\circ}$  heure 2,62 €

Alloc. sup. pour chaque heure ou fraction d'heure entre 21h et 6h  $\,$  0,90  $\in$ 

Gares étrangères

Allemagne, Belgique, Hollande, Luxembourg 1,67 € Italie, Espagne 1,17 €

Suisse 3,75 €

2,84 €



Grande Bretagne